

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2659

1<sup>er</sup> octobre 2014

## **SOMMAIRE**

Actimum Luxembourg Sarl127587	Crown of Jukem S.A
Aerium Atlas Management S. à r.l 127588	Cyber Média Group
AFS Mauritius S.à r.l	Cyber Média Group
AFS Mauritius S.à r.l	Deep Sea Minerals Investment Limited . 127592
Alma Santa S.à r.l127587	Devix Topco127618
APEX Tool Holding Luxembourg 127587	Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.
Arcano (SCA) SICAR127588	127588
ArcelorMittal Rodange et Schifflange127588	Dre Holdings Luxembourg S.C.A127591
Asco Energie Holdings S.à r.l127613	D-Services S.à r.l
Atelier d'Architecture du Centre S.à r.l.	Eagle S.à r.l
127587	<b>EASE B.V.B.A Succursale127593</b>
Aventure Holding S.A127588	Endowment Strategy and Finance S.A 127620
Café Ribeiro Mertzig s.à r.l127591	Endurance HC Epsilon S.à r.l127594
Canterbury Square Holdings S.à r.l127592	Eoxis Holding S.A
Cappuccino Diekirch S.à r.l127590	Eoxis Luxembourg S.A127594
Catel127591	E.V.A.F Luxembourg (Marvel) S.à r.l 127593
Caza Immo S.A127591	Golden Edge Luxembourg S.à r.l 127623
CCN S.A. (Centre Coordination Nationale	La Tala Luxembourg S.à r.l127632
pour l'Information, la Valorisation et le	PK Investments S.à r.I., S.P.F127596
Compostage)127590	Protection International S.à r.l 127595
CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l 127591	Pro-Vision BRD S.à r.l
CCP III Shopping Folkestone S.à r.l 127590	Pro-Vision HS S.à r.l127597
Cellon127590	Saint Cyprien S.A
Centralis S.A	Sanderlux S.A
Chaos Properties S.A	Scaprim Lux127607
Chazur Property S.A	Serenity Safe S.A127586
Chelton S.A127593	Serenity Safe S.A
Christal S.A	Serv-Elec S.à r.l
Close Range S.A127589	SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l127601
Compagnie Financière de Participations	Sunelec Bous 2 S.C127604
Européennes	Valau Holding S.A. S.P.F127610
ConAgra Foods AM Holding S.à r.l 127592	Valau S.A127610
Cottonita Investments S.A127589	YOLE, Société Luxembourgeoise de Réas-
Couche-Tard Luxembourg127615	surances127612
Crown of lukem S A 127589	



## Serenity Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108938/10.

(140129162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

## Serv-Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 152.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014108939/10.

(140129836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

## Serenity Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108937/10.

(140129158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

# Saint Cyprien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.212.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Juli 2014.

Für: SAINT CYPRIEN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014108929/15.

(140129264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

## AFS Mauritius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.847.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109117/9.

(140131359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



# APEX Tool Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 15.225,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 153.561.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1467 du 16 juillet 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Apex Tool Holding Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014109093/15.

(140130788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Actimum Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.571.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014109086/11.

(140130412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## AFS Mauritius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.847.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109118/9.

(140131360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Alma Santa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.299.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109125/9.

(140131357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Atelier d'Architecture du Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 34, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109149/10.

(140130466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



# Aerium Atlas Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.575.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109114/9.

(140131364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Arcano (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Employé

Référence de publication: 2014109097/13.

(140130643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109100/9.

(140131511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Aventure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.124.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014109151/11.

(140130944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.992.393,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.767.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Dicovery Communications Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109298/12.

(140131292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



# Crown of Jukem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.331.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109285/9.

(140131577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.935.

Les comptes annuels au 28/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109281/10.

(140131353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109262/10.

(140131290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Close Range S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.948.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014109265/11.

(140130689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Chazur Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.008.

#### **EXTRAIT**

En date du 30 juin 2014, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes, Madame Andrea Dany et Madame Marie-Anne Back ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société CHAZUR PROPERTY S.A.

En date du 30 juin 2014, la société CeDerLux-Services S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société CHAZUR PROPERTY S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014109260/14.

(140131293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



## Cellon, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 16, rue Héierchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109254/9.

(140130335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

En remplacement de la version sous la référence de dépôt: B113474-L140129272

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109255/10.

(140130962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## CCP III Shopping Folkestone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014109252/13.

(140131473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage), Société Anonyme.

Siège social: L-5955 Itzig, 1, rue Nachtbann.

R.C.S. Luxembourg B 44.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109250/11.

(140131660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Cappuccino Diekirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 4, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.341.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014109244/11.

(140130632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



## Catel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109247/9.

(140131101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Caza Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 98.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109248/9.

(140131100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Café Ribeiro Mertzig s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 24, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.963.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Ribeiro Elizabete

Référence de publication: 2014109240/11.

(140131042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# CCP III Shopping Eastleigh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014109251/13.

(140131474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Dre Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014109306/12.

(140130926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



#### Chaos Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 171.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014109258/10.

(140131233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109242/10.

(140130978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109233/10.

(140130880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

### Cyber Média Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.501.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109288/11.

(140130810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Deep Sea Minerals Investment Limited, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.135.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014109291/13.

(140131123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



## EASE B.V.B.A. - Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1218 Luxembourg, 13, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 126.874.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 de la société privée à responsabilité limitée de droit belge, EASE, avec siège social à B-2230 Herselt, Hooilaar 30 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 juillet 2014 Pour EASE B.V.B.A. - Succursale FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014109329/13.

(140131118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eagle S.à r.l. Mandataire

Référence de publication: 2014109315/11.

(140131490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### E.V.A.F Luxembourg (Marvel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 134.331.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014109313/10.

(140131585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Compagnie Financière de Participations Européennes, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.474.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109272/10.

(140130353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Chelton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 113.385.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109261/10.

(140130638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



## Cyber Média Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.501.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014109287/11.

(140130809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Crown of Jukem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.331.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109286/9.

(140131578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## D-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.244.

Der Jahresabschluss per 31-12-2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Die Verwaltung

Référence de publication: 2014109289/11.

(140131045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

### Endurance HC Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.027.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014109338/10.

(140131217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Eoxis Holding S.A., Société Anonyme, (anc. Eoxis Luxembourg S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014109340/13.

(140131026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.



## Protection International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.197.

Il résulte du transfert de parts sociales du 30 avril 2014:

- 1) que l'associé IK VII No 1 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:
- à Monsieur HANS KARL ERIK PETERSSON, né le 9 septembre 1951 à Lund (Suède), domicilié à Bäckavägen 23, SE-25285 Helsingborg (Suède);
  - 4 parts sociales ordinaires
  - 108 parts sociales privilégiées de classe A
  - 108 parts sociales privilégiées de classe B
  - 108 parts sociales privilégiées de classe C
  - 108 parts sociales privilégiées de classe D
  - 108 parts sociales privilégiées de classe E
  - 2) que l'associé IK VII No 2 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:
- à Monsieur HANS KARL ERIK PETERSSON, né le 9 septembre 1951 à Lund (Suède), domicilié à Bäckavägen 23, SE-25285 Helsingborg (Suède);
  - 1 part sociale ordinaire
  - 10 parts sociales privilégiées de classe A
  - 10 parts sociales privilégiées de classe B
  - 10 parts sociales privilégiées de classe C
  - 10 parts sociales privilégiées de classe D
  - 10 parts sociales privilégiées de classe E
- à Monsieur JOHN R. NOTMAN-WATT, né le 23 juin 1963 à Guilford (Royaume-Uni), domicilié à Wychwood Close 1, Oxshott, Surrey KT22 0JA (Royaume-Uni);
  - 2 parts sociales ordinaires
  - 68 parts sociales privilégiées de classe A
  - 68 parts sociales privilégiées de classe B
  - 68 parts sociales privilégiées de classe C
  - 68 parts sociales privilégiées de classe D
  - 68 parts sociales privilégiées de classe E
  - 3) que l'associé IK VII No 3 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:
- à Monsieur JOHN R. NOTMAN-WATT, né le 23 juin 1963 à Guilford (Royaume-Uni), domicilié à Wychwood Close 1, Oxshott, Surrey KT22 0JA (Royaume-Uni);
  - 3 parts sociales ordinaires
  - 50 parts sociales privilégiées de classe A
  - 50 parts sociales privilégiées de classe B
  - 50 parts sociales privilégiées de classe C
  - 50 parts sociales privilégiées de classe D
  - 50 parts sociales privilégiées de classe E
- à Monsieur ANDERS LENNART NYLANDER, né le 19 juin 1946 à Luleå (Suède), domicilié à Karlavägen 6, SE-11424 Stockholm (Suède);
  - 1 part sociale ordinaire
  - 39 parts sociales privilégiées de classe A
  - 39 parts sociales privilégiées de classe B
  - 39 parts sociales privilégiées de classe C
  - 39 parts sociales privilégiées de classe D
  - 39 parts sociales privilégiées de classe E
  - 4) que l'associé IK VII No 4 Limited Partnership a décidé de transférer avec effet au 30 avril 2014:
- à Monsieur ANDERS LENNART NYLANDER, né le 19 juin 1946 à Luleå (Suède), domicilié à Karlavägen 6, SE-11424 Stockholm (Suède);
  - 4 parts sociales ordinaires
  - 79 parts sociales privilégiées de classe A



- 79 parts sociales privilégiées de classe B
- 79 parts sociales privilégiées de classe C
- 79 parts sociales privilégiées de classe D
- 79 parts sociales privilégiées de classe E

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014109825/64.

(140130533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# PK Investments S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

## Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.867.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Madame Svetlana USOVA, née le 6 septembre 1960 à Moscou (Russie) et demeurant au Griva Degeni Street, building 52, Theodorou Court, Flat 41, Neapolis Limassol (Cyprus),

ici représentée par Madame Viktoryia ZAIKO, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 11 juillet 2014.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée PK Investments S.à r.l., S.P.F. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro B 174.867, établie et ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 715 du 23 mars 2013.
- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ayant chacune une valeur nominal de un euro (1.- EUR), entièrement souscrites et versé par l'associé unique de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'associé unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité de ses créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.
  - Que l'actif restant est réparti à l'associé unique selon sa valeur comptable de bilan.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par KSANTEX S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B 152.619, établie et ayant son siège social au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, désigné "commissaire à la dissolution" par l'associé unique de la Société.
  - Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
  - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants et commissaire à la liquidation de la Société.
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès du siège social de la Société au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Zaiko et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2014. LAC/2014/34117. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109851/57.

(140130682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Pro-Vision HS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 16.772.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 128.478.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît:

Madame Helga SCHMIDBERGER, directrice administrative, demeurant au 12, Rieweg, D-86663 Asbach Bäumenheim, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associée unique de la société PRO-VISION HS S.à r.l., société à responsabilité limitée ci-après dénommée «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 128478, constituée en date du 8 juin 2007 suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 19 juillet 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 30 juillet 2009 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1817 du 19 septembre 2009.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

# Première résolution

L'associée unique décide d'instaurer des catégories de gérants A et B et de modifier par conséquent l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.».

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de confirmer le mandat de la gérante actuelle, Madame Helga SCHMIDBERGER, en la qualifiant de gérante de catégorie A et de nommer en tant que gérants de catégorie B, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200.-.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue française et allemande constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version allemande. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

#### Suit la traduction en allemand du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendvierzehn, den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert.

#### Erscheint:

Frau Helga SCHMIDBERGER, Verwaltungsdirektorin, wohnhaft in D-86663 Asbach Bäumenheim, 12 Rieweg,

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden,

handelnd als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRO-VISION HS S.àr.l., hiernach die "Gesellschaft", mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Luxemburg Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 128478, gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Blanche MOUTRIER, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 8. Juni 2007, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 1502 vom 19. Juni 2002, gegründet wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 1817 vom 19. September 2009, abgeändert.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorgenannt, ersucht den instrumentierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Gesellschaftsführer der Kategorien A und B einzuführen und folglich Artikel 11 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 11. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten."

#### Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Mandat der aktuellen Geschäftsführerin, Frau Helga SCHMIDBERGER, zu bestätigen, sie als Geschäftsführerin der Kategorie A zu bezeichnen und folgende Personen zu Geschäftsführer der Kategorie B für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

- Herr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", geboren am 16. März 1967 in Arlon (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,
- Herr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", geboren am 22. April 1959 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,
- Herr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", geboren am 12. Januar 1955 in Cesena (Italien), mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

#### Koster

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.200.- geschätzt.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Französisch und Deutsch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in Französisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag



derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 juillet 2014. Relation: RED/2014/1574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014109865/109.

(140131129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Pro-Vision BRD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 58.672.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.480.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît:

Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING, administrateur, demeurant au 1, Grabenweg, D-32339 Espelkamp,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique de la société PRO-VISION BRD S.à r.l., société à responsabilité limitée ci-après dénommée «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 128480, constituée en date du 8 juin 2007 suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1501 du 19 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 30 juillet 2009 suivant un acte reçu par Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1822 du 21 septembre 2009.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

## Première résolution

L'associé unique décide d'instaurer des catégories de gérants A et B et de modifier par conséquent l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de confirmer le mandat du gérant actuel, Monsieur Bernd Rüdiger DÜNING, en le qualifiant de gérant de catégorie A et de nommer en tant que gérants de catégorie B, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200.-.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue française et allemande constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version allemande. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

## Suit la traduction en allemand du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendvierzehn, den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert.

#### Erscheint:

Herr Bernd Rüdiger DÜNING, Verwaltungsmitglied, wohnhaft in D-32339 Espelkamp, 1, Grabenweg,

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden,

handelnd als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRO-VISION BRD S.àr.l., hiernach die "Gesellschaft", mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Luxemburg Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 128480, gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Blanche MOUTRIER, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 8. Juni 2007, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 1501 vom 19. Juni 2002, gegründet wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 1822 vom 21. September 2009, abgeändert.

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorgenannt, ersucht den instrumentierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

# Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Gesellschäftsührer der Kategorien A und B einzuführen und folglich Artikel 11 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten."

#### Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Mandat des aktuellen Geschäftsführers, Herr Bernd Rüdiger DÜNING, zu bestätigen, ihn als Geschäftsführer der Kategorie A zu bezeichnen und folgende Personen zu Geschäftsführer der Kategorie B für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

- Herr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", geboren am 16. März 1967 in Arlon (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,
- Herr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", geboren am 22. April 1959 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,
- Herr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", geboren am 12. Januar 1955 in Cesena (Italien), mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

## Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.200.- geschätzt.



#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Französisch und Deutsch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Komparenten die vorliegende Urkunde in Französisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 juillet 2014. Relation: RED/2014/1575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014109864/108.

(140131204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.546.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

"SOF-IX International Holdings, LP", a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, registered with the Department of Delaware under number 5064019 and with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801 USA (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy under private seal given on July 2014.

The proxy signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following:

I. It is the sole shareholder of "SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B170546 and with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed received by the undersigned notary on July 24, 2012 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2193 of September 4, 2012. The Company's articles of association have last been amended by a deed received by the undersigned notary on April 12, 2013 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1481 of June 21, 2013.

II. It recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Sole Shareholder:

## Agenda:

- 1. To increase the number of shares of the Company from five hundred (500) to ten thousand (10,000) by reducing the par value of all shares of the Company from twenty-six British Pounds (GBP 26) to one British Pound and thirty pence (GBP 1.30).
  - 2. To amend article 8 (Capital Shares) of the Company's articles of association in order to reflect the above item 1.
  - 3. Miscellaneous.
  - III. The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the number of shares of the Company from five hundred (500) to ten thousand (10,000) by reducing the par value of all shares of the Company from twenty-six British Pounds (GBP 26) to one British Pound and thirty pence (GBP 1.30).



## Second resolution

As a consequence of the preceding resolution 1, the Sole Shareholder of the Company resolved to amend article 8 (Capital - Shares) of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

"Art. 8. The Company's capital is set at thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000), represented by 10,000 (ten thousand) shares of one British Pound and thirty pence (GBP 1.30) each."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid increase of the number of shares of the Company are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, stated herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of discrepancies between the two versions, the English version will control.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

«SOF-IX International Holdings, LP», une société en commandite («limited partnership») régie par les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Département du Delaware sous le numéro 5064019 et avec siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée en juillet 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le seul associé de «SOF-9 Rome Holdings Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de treize mille livres sterling (GBP 13.000), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B170546 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2193 du 4 septembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1481 du 21 juin 2013.
- II. L'Associé Unique a reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, connu de l'Associé Unique:

### Ordre du jour:

- 1. Augmentation du nombre de parts sociales de la Société de cinq cents (500) à dix mille (10.000) en réduisant la valeur comptable de la totalité des parts sociales de la Société de vingt-six livres sterling (GBP 26) à une livre sterling et trente pence (GBP 1,30).
- 2. Modification de l'article 8 (Capital Parts Sociales) des statuts de la Société pour l'application de la résolution 1 cidessus.
  - 3. Divers.
  - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de cinq cents (500) à dix mille (10.000) en réduisant la valeur comptable de la totalité des parts sociales de la Société de vingt-six livres sterling (GBP 26) à un livre sterling et trente pence (GBP 1.30).

## Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution 1, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 (Capital - Parts Sociales) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:



« **Art. 8.** Le capital social est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling et trente pence (GBP 1,30) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation du nombre de parts sociale de la Société, s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite du présent acte au mandataire des parties comparantes à Luxembourg, qui sont connues du notaire par leur nom, prénom, résidence, état civil et résidence, et ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2014. LAC/2014/33925. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109996/108.

(140130766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Sanderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.718.

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SANDERLUX S.A." ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 61.718,

avec un capital souscrit de fixé à cinquante-deux mille Euros (EUR 52.000.-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq virgule vingt Euros (EUR 5,20.-) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 110 du 19 février 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carmen IECLE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.



- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, demeurant professionnellement à 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,-EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carmen IECLE, Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2014. Relation GRE/2014/2714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014109963/62.

(140130511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Sunelec Bous 2 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 5.403.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le 14 juillet;

Entre les soussignés:

- 1. Monsieur Robert BOUR, né le 19 juin 1963 à Luxembourg, demeurant à 15, Cité St. Jean, L-5407 Bous,
- 2. Madame Karin BRAUN, née le 7 mai 1955 à Grevenmacher, demeurant à 48, rue de Luxembourg, L-5408 Bous,
- 3. Madame Simone BRAUN-DELAGARDELLE, née le 15 septembre 1956 à Luxembourg, demeurant à 34a, rue de Luxembourg, L-5408 Bous, représentée par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 4. Madame Tiny BRENTJENS, née le 28 décembre 1936 à Melick en Herkenbosch (Pays-Bas), demeurant à 23, rue d'Assel, L-5443 Rolling,
- 5. Monsieur Ramiro DE SOUSA VALENTE, né le 16 novembre 1965 à Corredura (Portugal), demeurant 4, rue de Stadtbredimus, L-5408 Bous,
- 6. Monsieur Daniel FERREIRA FREITAS, né le 17 novembre 1976 à Luxembourg, demeurant à 28b, rue Assel, L-5443 Rolling, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 7. Monsieur Jean-Louis FLAMMANG, né le 24 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant à 6, rue des Champs, L-5443 Rolling,
- 8. Madame Patricia GONZALEZ, née le 28 novembre 1977 à Sabadell (Espagne), demeurant à 30, rue de Luxembourg, L-5408 Bous,



- 9. Monsieur Jean-Paul GOERENS, né le 9 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant à 5, rue d'Oetrange, L-5407 Bous, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé,
  - 10. Monsieur Pierre HEMMEN, né le 13 avril 1957 à Luxembourg, demeurant à Herdermillen, L-5408 Bous,
- 11. Monsieur Pascal HIENCKES, né le 17 avril 1980 à Luxembourg, demeurant à 5, rue Théodor Mergen, L-5421 Erpeldange,
- 12. Monsieur Fernand RHEIN, né le 23 mars 1945 à Luxembourg, demeurant à 54, rue Scheuerberg, L-5422 Erpeldange, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 13. Monsieur Carlo SCHMIT, né le 17 mai 1977 à Luxembourg, demeurant à 23, rue Fräschepéilchen, L-5421 Erpeldange, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 14. Monsieur Marc SCHMIT, né le 15 mars 1965 à Luxembourg, demeurant à 21, rue Scheuerberg, L-5422 Erpeldange, représenté par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 15. Madame Antoinette SIMON-KILL, née le 15 juin 1969 à Luxembourg, demeurant à le, rue de Mondorf, L-5421 Erpeldange, représentée par Monsieur Tom ENGEL, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé,
- 16. Monsieur Raymond USELDINGER, né le 16 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant à 48, rue de Luxembourg, L-5408 Bous,

ci-après dénommé(e)s «associé(e)s»;

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832 à 1837 du Code civil.

#### I. - Dénomination, Siège, Durée

- Art. 1 er . Dénomination. La société est dénommée société civile «SUNELEC BOUS 2 S.C.».
- Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3. La durée.** La société civile est constituée pour une durée déterminée de 15 ans à partir de la première mise en service de l'installation photovoltaïque.

La société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul associé-fondateur.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés.

Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

#### II. - Objet

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque d'un maximum de 30 kWcrête qui sera installée sur la toiture de la Salle Polyvalente à BOUS. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

#### III. - Capital social

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société civile est fixé à 53.488,80.- EUR, représenté par 30 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1.782,96.- EUR.
- **Art. 6.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

#### IV. - Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.



L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

#### V. - Administration et Gérance

- **Art. 9. Nomination du gérant.** Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de cinq ans. Ce mandat peut être reconduit pour des périodes d'une année. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.
- **Art. 10. Mission et Rémunération du gérant.** Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### VI. - Fin de la société

**Art. 12. Fin de la société et affectation des fonds.** La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

## VII. - Vente, cession ou transfert de parts sociales

- **Art. 13. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales.** Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:
- 1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.
- 2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.
  - 3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.
- 4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2 ème degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 14. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

## VIII. Dispositions générales

**Art. 15.** Les articles 1832 à 1873 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

## Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 30 parts sociales comme suit:

 1. M. Robert BOUR, prénommé, quatre parts sociales
 4

 2. Mme Karin BRAUN, prénommée, une part sociale
 1

 3. Mme Simone BRAUN-DELAGARDELLE, prénommée, deux parts sociales
 2

 4. Mme Tiny BRENTJENS, prénommée, une part sociale
 1

 5. M. Ramiro DE SOUSA VALENTE, prénommé, une part sociale
 1

#### 127607



6. M. Daniel FERREIRA FREITAS, prénommé, une part sociale	1
7. M. Jean-Louis FLAMMANG, prénommé, cinq parts sociales	5
8. Mme Patricia GONZALEZ, prénommée, deux parts sociales	2
9. M. Jean-Paul GOERENS, prénommé, deux parts sociales	2
10. M. Pierre HEMMEN, prénommé, deux parts sociales	2
11. M. Pascal HIENCKES, prénommé, une part sociale	1
12. M. Fernand RHEIN, prénommé, une part sociale	1
13. M. Carlo SCHMIT, prénommé, deux parts sociales	2
14. M. Marc SCHMIT, prénommé, deux parts sociales	2
15. Mme Antoinette SIMON-KILL, prénommée, une part sociale	1
16. M. Raymond USELDINGER, prénommé, deux parts sociales	2
Total: trente parts sociales	30

Toutes les parts sociales ont été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 53.488,80.- EUR sera à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

## Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

SOLARgest S.A.

(RCS: B 162 469)

3A, rue Guillaume Kroll

L-1882 Luxembourg

2. Contrat de gérance avec SOLARgest S.A.:

Le contrat de gérance avec SOLARgest S.A. est approuvé.

3. Lettre de mission avec la Fiduciaire Muller & Associés S.A.:

La lettre de mission avec la Fiduciaire est approuvée.

4. Contrat de fourniture avec Solartec Sàrl:

Le contrat de fourniture avec Solartec Sàrl est approuvé.

5. Contrat d'entretien avec Solartec Sàrl:

Le contrat d'entretien avec Solartec Sàrl est approuvé.

6. Contrat de location avec la Commune de Bous:

Le contrat de location avec la Commune de Bous est approuvé.

7. Frais de constitution:

Le paiement des frais de constitution d'un montant de EUR 2.250,- HTVA est approuvé.

8. Le siège social est établi à Luxembourg.

121, Avenue de la Faïencerie

L-1511 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014110014/171.

(140130864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Scaprim Lux, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 86.030,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.140.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of July,

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders (the "Shareholders") of "Scaprim Lux", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy



of Luxembourg, having a share capital of eighty-five thousand two hundred and thirty euro (EUR 85,230.-), having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 183.140.

The Meeting was opened at 5.30 p.m., with Victorien Hémery, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Amaury Lambert, Avocat, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Amaury Lambert, Avocat, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing person.

- II- That pursuant to the attendance list, the entire share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider themself being duly informed of the agenda and waives any convening notice.
  - III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred euro (EUR 800.-) in order to bring it from its current amount of eighty-five thousand two hundred thirty euro (EUR 85,230.-) up to eighty-six thousand and thirty euro (EUR 86,030.-) by the issuance of eight hundred (800) class B shares in the Company, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;
  - 2. Restatement of article 6.1 the articles of association of the Company; and
  - 3 Miscellaneous

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred euro (EUR 800.-) in order to bring it from its current amount of eighty-five thousand two hundred thirty euro (EUR 85,230.-) up to eighty-six thousand and thirty euro (EUR 86,030.-) by the issuance of eight hundred (800) class B shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

#### Subscription- Payment

Anne-Elisabeth Genot, born in Mulhouse (France) on 7 November 1979, having its address at 7, rue Adolphe Guyot - 92270 Bois Colombes - France, subscribes for eight hundred (800) class B shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of contribution in cash of an aggregate amount of eighty thousand euro (EUR 80,000.-) of which an amount of eight hundred euro (EUR 800.-) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 79,200.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The class B shares so subscribed by Anne-Elisabeth Genot, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of eighty thousand euro (EUR 80,000.-), so that the amount of eighty thousand euro (EUR 80,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

As a result of the forgoing resolution, Anne-Elisabeth Genot joins the Meeting to resolve on the following resolution:

#### Second resolution

The Meeting resolves to restate article 6.1 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

- "6.1. The Company's share capital is set at eighty-six thousand and thirty euro (EUR 86,030.-), represented by:
- (i) seventy four thousand eight hundred and eighty (74,880) class A shares (the "A Shares");
- (ii) one thousand five hundred and fifty (1,550) class B shares (the "B Shares"); and
- (iii) nine thousand six hundred (9,600) class C shares (the "C Shares" and together with the A Shares and the B Shares, the "Shares"); each with a nominal value of one euro (EUR 1.-)."

#### Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no other business on the agenda, the Meeting was adjourned at 6.00 p.m.



The present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juilllet,

Par-devant Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de Scaprim Lux, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros (EUR 85.230,-), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.140.

L'Assemblée a été ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Victorien Hémery, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Amaury Lambert, Avocat, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Amaury Lambert, Avocat, de résidence à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Associés présents ou représentés, le mandataire des Associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

- II- Que conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente Assemblée et tous les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.
- III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

#### Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cents euros (EUR 800,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros (EUR 85.230,-) à un montant de quatre-vingt-six mille trente euros (EUR 86.030,-) par l'émission de huit cents (800) parts B d'une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune;
  - 2. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société; et
  - 3. Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cents euros (EUR 800,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros (EUR 85.230,-) à un montant de quatre-vingt-six mille trente euros (EUR 86.030,-) par l'émission de huit cents (800) parts B d'une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune.

## Souscription - Paiement

Anne-Elisabeth Genot, née à Mulhouse (France), le 7 novembre 1979, résidant 7, rue Adolphe Guyot - 92270 Bois Colombes -France, a souscrit à huit cents (800) parts B d'une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) duquel un montant de huit cents euros (EUR 800,-) est alloué au capital social de la Société et un montant de soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 79.200,-) est alloué à la réserve prime d'émission de la Société.

Les parts B ainsi souscrites par Anne-Elisabeth Genot ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) de tel sorte que le montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) est maintenant à disposition de la Société comme cela a été prouvé au notaire instrumentant.

Suite à la résolution précédente, Anne-Elisabeth Genot se joint à l'Assemblée afin de se prononcer sur la résolution suivante:

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui devra désormais avoir la teneur suivante:



- « 6.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-six mille trente euros (EUR 86.030,-), représenté par:
- (i) soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt (74.880) parts sociales de catégorie A (ci-après les «Parts A»);
- (ii) mille cinq cent cinquante (1.550) parts sociales de catégorie B (ci-après les «Parts B»); et
- (iii) neuf mille six cents (9.600) pars sociales de catégorie C (ci-après les «Parts C» et ensemble avec les Parts A et les Parts B, les «Parts»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. HEMERY, A. LAMBERT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9368. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109935/139.

(140130673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# Valau S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Valau Holding S.A. S.P.F.).

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu. R.C.S. Luxembourg B 35.284.

L'an deux mil quatorze, le onze juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial VALAU HOLDING S.A. S.P.F., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.284, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 144 du 22 mars 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1556 du 30 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Quotidien et dans le Lëtzebuerger Journal en date des 10 et 25 juin 2014.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de six cent seize mille sept cent cinquante-sept euros et cinq cents (616.757,05.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-



cinq euros et soixante-quinze cents (545.365,75.- EUR) à un million cent soixante-deux mille cent vingt-deux euros quatrevingt cents (1.162.122,80.- EUR) sans émission de nouvelles actions.

- 2. Libération de l'augmentation de capital par incorporation des réserves et résultats reportés.
- 3. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société.
- 4. Modification de la dénomination de la Société en «VALAU S.A.» et modification de l'article premier des statuts.
- 5. Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

- 6. Suppression à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant:
- «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»
- 7. Modification de l'article 11 des statuts.
- 8. Divers.
- IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 22.000 actions en circulation, 2 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 3 juin 2014 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent seize mille sept cent cinquante-sept euros et cinq cents (616.757,05.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cents (545.365,75.- EUR) à un million cent soixante-deux mille cent vingt-deux euros quatre-vingt cents (1.162.122,80.- EUR) sans émission de nouvelles actions.

#### Libération

L'augmentation de capital a été libérée intégralement par incorporation des réserves à hauteur d'un montant de six cent seize mille sept cent cinquante-sept euros et cinq cents (616.757,05.- EUR).

La preuve de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un état financier arrêté au 31 décembre 2013 confirmée par une attestation du conseil datée de ce jour, lesquels documents resteront annexés aux présentes.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en VALAU S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «VALAU S.A.».»

## Troisième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial et de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»



## Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer à l'article 3 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33655. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110082/105.

(140131274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.682.

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société YOLE, SOCIÉTÉ ANONYME, avec siège social à Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 624 du 7 décembre 1995,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.682 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

qui désigne comme secrétaire, Madame Lorie DRAIME, Administrative Assistant, demeurant professionnellement à Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis SANGALETTI, Account Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour:

- 1. Changement de la date de l'Assemblée Générale pour la fixer au 3 ème jeudi du mois d'octobre à 10h00 et modification subséquente du premier alinéa de l'article 18 des statuts de la Société.
- 2. Changement de date de clôture de l'année sociale pour la clôturer au 30 juin de chaque année. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.
  - 3. Divers.
- II) Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée "ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les dix-neuf mille huit cent quarante-cinq (19.845) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et quarante cents (152,40 EUR), chacune, entièrement libérées représentatives de l'intégralité du capital social de trois millions vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.024.378,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.



- IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel les actionnaires ont préalablement pris connaissance.
- V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3 <sup>ème</sup> jeudi du mois d'octobre de chaque année à 10h00.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 18. 1** <sup>er</sup> **alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, chaque 3 ème jeudi du mois d'octobre à 10h00.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de sorte que celui-ci commencera le 1 <sup>er</sup> juillet 2014 et se terminera le 30 juin de l'année suivante. Par dérogation, l'exercice ayant débuté le 1 <sup>er</sup> janvier 2014 se clôturera anticipativement au 30 juin 2014.

Ainsi, l'article 20 des statuts est modifié comme suit:

« Art. 20. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société, est estimé approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance à 11.30 heures

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné.

Signé: V. COQUILLE, L. DRAIME, R. SANGALETTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05.06.2014. Relation: LAC/2014/26176. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 05.06.2014.

Référence de publication: 2014110111/68.

(140131651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Asco Energie Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.899.

L'an deux mille quatorze, le trente juin;

Par devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### A COMPARU:

Asco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 EUR, dont le siège social est établi 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B N° 187.894;

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Asco Energie Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B N° 187.899, a été constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 5 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").



- Que la partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

#### Première Résolution

L'Associé Unique décide d'apporter des restrictions aux pouvoirs du conseil de gérance en insérant un troisième paragraphe à l'article 8.1. (Pouvoirs du conseil de gérance), des statuts, qui se lit comme suit:

«Nonobstant les dispositions qui précèdent, toutes décisions relatives aux sujets suivants requièrent l'accord préalable et unanime de l'ensemble des associés: (a) la création, l'acquisition ou la vente d'une filiale, (b) la modification substantielle de la politique comptable et fiscale de la Société, ou d'une filiale directe ou indirecte de la Société, (c) les décisions relatives à l'octroi ou la mise en distribution d'un dividende par la Société ou l'une de ses filiales, (d) l'autorisation, la prise, l'émission ou l'octroi de garanties, indemnités, obligations, frais (charges), hypothèque, dépôt, sûreté, ou toute autre forme de garantie, concours financier, dette ou tout autre passif de quelque nature que ce soit sur une partie ou l'ensemble du patrimoine présent ou futur de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes pour un montant supérieur à cinq millions d'euros de plus que le budget (tel que défini de temps à autres par les associés) au cours d'une ou plusieurs transactions prises ensemble sur une période de douze mois, (e) l'acquisition, la prise de participation dans une autre société, l'achat d'actifs d'une autre société, ou la vente ou la cession des actifs de la Société (ou d'une de ses filiales) ou des dépenses d'investissement, y compris toute décision d'investissement (CAPEX), par la Société pour un montant supérieur à cinq millions d'euros non prévu dans le plan, au budget ou dans le plan d'affaires (tel que définit de temps à autre par les associés), au cours d'une une plusieurs transactions prises ensemble sur une période de douze mois, (f) la fusion, scission, transfert partiel d'actif ou liquidation, ou la réduction, le remboursement ou le rachat de parts sociales ou de réserve, la réorganisation du capital de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes (autres que celles prévues par le plan, le budget et le business plan (tels que définis de temps à autres par les associés)), toute offre d'acquisition reçue suite à un processus d'enchère compétitif, (g) la faillite, réorganisation, liquidation (volontaire ou involontaire) ou autres procédures affectant les droits des créanciers de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes sous réserve des dispositions d'ordre public Luxembourgeois, (h) l'émission de nouveaux titres ou de toute valeur mobilière par la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, et de manière générale tout transactions relatives au capital, fonds propres, ou quasi-capital de la Société (tel que des obligations remboursables en actions) ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes, (i) la conclusion de tout accord ou contrat entre la Société ou l'une de ses filiales avec un ou plusieurs de ses gérants, (j) toute décision relative au recrutement, à la rémunération, au licenciement d'un ou plusieurs employés de la Société ou de l'une de ses filiales dont le montant serait supérieur à cent mille euros, (k) toute décision portant sur le recrutement ou l'intervention d'un cabinet d'audit et de conseil qui engendrerait un coût pour la Société supérieur à deux cents mille euros par an.»

#### Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 8.1. (Pouvoirs du conseil de gérance), des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

## « 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance.

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social sous réserve des restrictions prévues au (iii) ci-après.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil.
- (iii) Nonobstant les dispositions qui précèdent, toutes décisions relatives aux sujets suivants requièrent l'accord préalable et unanime de l'ensemble des associés: (a) la création, l'acquisition ou la vente d'une filiale, (b) la modification substantielle de la politique comptable et fiscale de la Société, ou d'une filiale directe ou indirecte de la Société, (c) les décisions relatives à l'octroi ou la mise en distribution d'un dividende par la Société ou l'une de ses filiales, (d) l'autorisation, la prise, l'émission ou l'octroi de garanties, indemnités, obligations, frais (charges), hypothèque, dépôt, sûreté, ou toute autre forme de garantie, concours financier, dette ou tout autre passif de quelque nature que ce soit sur une partie ou l'ensemble du patrimoine présent ou futur de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes pour un montant supérieur à cinq millions d'euros de plus que le budget (tel que défini de temps à autres par les associés) au cours d'une ou plusieurs transactions prises ensemble sur une période de douze mois, (e) l'acquisition, la prise de participation dans une autre société, l'achat d'actifs d'une autre société, ou la vente ou la cession des actifs de la Société (ou d'une de ses filiales) ou des dépenses d'investissement, y compris toute décision d'investissement (CAPEX), par la Société pour un montant supérieur à cinq millions d'euros non prévu dans le plan, au budget ou dans le plan d'affaires (tel que définit de temps à autre par les associés), au cours d'une une plusieurs transactions prises ensemble sur une période de douze mois, (f) la fusion, scission, transfert partiel d'actif ou liquidation, ou la réduction, le remboursement ou le rachat de parts sociales ou de réserve, la réorganisation du capital de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes (autres que celles prévues par le plan, le budget et le business plan (tels que définis de temps à autres par les associés)), toute offre d'acquisition reçue suite à un processus d'enchère compétitif, (g) la faillite, réorganisation, liquidation (volontaire ou involontaire) ou autres procédures affectant les droits des créanciers de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes sous réserve des dispositions d'ordre public Luxembourgeois, (h) l'émission de nouveaux titres ou de toute



valeur mobilière par la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, et de manière générale tout transactions relatives au capital, fonds propres, ou quasi-capital de la Société (tel que des obligations remboursables en actions) ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes, (i) la conclusion de tout accord ou contrat entre la Société ou l'une de ses filiales avec un ou plusieurs de ses gérants, (j) toute décision relative au recrutement, à la rémunération, au licenciement d'un ou plusieurs employés de la Société ou de l'une de ses filiales dont le montant serait supérieur à cent mille euros, (k) toute décision portant sur le recrutement ou l'intervention d'un cabinet d'audit et de conseil qui engendrerait un coût pour la Société supérieur à deux cents mille euros par an.»

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31548. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110162/100.

(140132692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

#### Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 16.819.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 168.586.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of July;

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Couche-Tard Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 16,218,000, having its registered office at 5, rue Heienhaff L-1736, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 168.586 (the "Company").

## There appeared:

9121-2738 Québec Inc., a company duly constituted and validly existing under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under number 1161060372 (the "Sole Shareholder");

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 16,218,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of USD 16,218,000 to USD 16,819,500 by way of the issuance of 601,500 new shares;
- 2. Intervention, subscription and payment of the new shares and the global share premium attached thereto by way of a contribution in cash by 9121-2738 Québec Inc.;
- 3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
  - 4. Miscellaneous.



After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 601,500 (six hundred and one thousand five hundred US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 16,218,000 (sixteen million two hundred and eighteen thousand US Dollars) to an amount of USD 16,819,500 (sixteen million eight hundred and nineteen thousand five hundred US Dollars) by the issuance of 601,500 (six hundred and one thousand five hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 59,548,500 (fifty-nine million five hundred and forty-eight thousand five hundred US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 59,488,350 (fifty-nine million four hundred and eighty-eight thousand three hundred and fifty US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 60,150 (sixty thousand one hundred and fifty US Dollars) (the "Increase of Capital").

#### Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 60,150,000 (sixty million one hundred and fifty thousand US Dollars) (the "Contribution").

#### Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subcribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 601,500 (six hundred and one thousand five hundred US Dollar) by subscribing to the New Shares subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 59,548,500 (fifty-nine million five hundred and forty-eight thousand five hundred US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 59,488,350 (fifty-nine million four hundred and eighty-eight thousand three hundred and fifty US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 60,150 (sixty thousand one hundred and fifty US Dollars) the whole being fully paid by the Contribution.

#### Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

#### Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

"Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 16,819,500 (sixteen million eight hundred and nineteen thousand five hundred US Dollars) divided into 16,819,500 (sixteen million eight hundred and nineteen thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Couche-Tard Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 16.218.000 USD, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff L-1736, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 168.586 (la «Société»).



#### A comparu:

9121-2738 Québec Inc., une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, ayant son adresse principal au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, H7L 0E3, Canada, enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 16.218.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de 16.218.000,- USD à 16.819.500,- USD par l'émission de 601.500 nouvelles parts sociales de la Société;
- 2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en espèces par 9121-2738 Québec Inc.;
- 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;
  - 4. Divers.

Après que l'ordre du jour eut été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 601.500,-USD (six cent un mille cinq cents Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 16.218.000,- USD (seize millions deux cent dix-huit mille Dollars américains) à un montant de 16.819.500,- USD (seize millions huit cent dix-neuf mille cinq cents Dollars américains) par l'émission de 601.500 (six cent un mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 59.548.500,- USD (cinquante-neuf millions cinq cent quarante-huit mille cinq cents Dollars américains) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 59.488.350,- USD (cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante Dollars américains) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 60.150,- USD (soixante mille cent cinquante Dollars américains) (l'«Augmentation de Capital»).

#### Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèce d'un montant de 60.150.000,- USD (soixante millions cent cinquante mille Dollars américains) (l'«Apport»).

### Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire déclare souscrire entièrement aux Nouvelles Parts Sociales moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 59.548.500,- USD (cinquante-neuf millions cinq cent quarante-huit mille cinq cents Dollars américains) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 59.488.350,-USD (cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante Dollars américains) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 60.150,- USD (soixante mille cent cinquante Dollars américains) le tout étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

#### Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

## Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 16.819.500,- USD (seize millions huit cent dix-neuf mille cinq cents Dollars américains), divisé en 16.819.500 (seize millions huit cent dix-neuf mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»



Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34363. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014110305/156.

(140132845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

## Devix Topco, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.301.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Devix Topco S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 183.301 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 January 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 February 2014 number 444. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 25 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Me Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

who appointed as secretary Me Philippe Harles, lawyer.

The meeting elected as scrutineer Me Fouzia Benyahia, lawyer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders presents, the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

Il It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III The present meeting, at which all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV The agenda of the present meeting is the following:

## Agenda

- 1 Amendment of article 13.2 of the articles of association of the Company.
- 2 Amendment of article 13.8 of the articles of association of the Company.
- 3 Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:



#### First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 13.2 which shall henceforth read as follows:

"13.2 The Board of Directors will meet upon call by any Class B Directors."

### Second resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 13.8 which shall henceforth read as follows:

"13.8. A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. If the shareholders have appointed Class A Directors and Class B Directors, then the quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office including the presence or representation of at least one Class A Director and one Class B Director."

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

The meeting was closed at 9.15 a.m..

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juin,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est déroulée

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Devix Topco S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12 F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 183.301 (la "Société"), constituée selon acte reçu le 8 janvier 2014 par le notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 février 2014 sous le numéro 444. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 25 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 9.00 heures heures sous la présidence de Maître Michael Jonas, avocat,

qui a désigné comme secrétaire Maître Philippe Harles, avocat.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Maître Fouzia Benyahia, avocat.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II. Toutes les actions représentant l'entièreté du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
  - IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:



#### Ordre du jour

- 1. Modification de l'article 13.2 des statuts de la Société.
- 2. Modification de l'article 13.8 des statuts de la Société.
- 3. Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 13.2 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«13.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de n'importe lequel des Administrateurs de Catégorie B».

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décide de modifier l'article 13.8 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« 13.8. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Si les actionnaires ont nommé des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée avec au moins la présence ou la représentation d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.»

## Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

L'assemblée générale est clôturée à 9.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires ont signés, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Jonas, P. Harles, F. Benyahia, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 juillet 2014. REM/2014/1428. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109295/125.

(140130652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

## Endowment Strategy and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 161.828.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of June,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Endowment Strategy and Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.828, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2083, p. 99948, on September 7, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time further to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on February 21, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1010, p. 48468, on April 27, 2013 (the Company).

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints, as secretary of the Meeting (the Secretary), and the Meeting elects Solange Wolter, notary's clerk,



residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the powers of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholders and the Bureau of the Meeting, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

II. it appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

- III. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Waiver of convening notices;
- 2. Amendment of article 9. of the Company's articles of association and subsequent restatement of the articles of association of the Company; and
  - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions have been unanimously taken:

#### First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, it is decided to waive the convening notices, the represented shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda.

#### Second resolution

The Meeting resolves to amend article 9. of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

#### " Art. 9. Preferred Dividend.

- 9.1. In case of distribution of dividends, when permitted by the Luxembourg law, including the Law, the shareholders shall be entitled to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend and according to the following order of priority:
- (i) First, the Class A Preferred Shares shall entitle their holders to receive an aggregate, cumulative and preferential annual dividend (the Class A Preferred Dividend) equal to an annual rate of at least ten point fifty-one percent (10.51%) on the aggregate amount of (i) the nominal value of the Class A Preferred Shares and (ii) the outstanding Class A Share Premium relating to the Class A Preferred Shares and standing on the Class A Share Premium Account (together the Class A Investment Amount). The annual rate of ten point fifty-one percent (10.51%) shall accrue on the Class A Investment Amount daily on the basis of actual days elapsed and a 360 days year.
- (ii) Second, if any excess distributable net profits of the Company are available, the Ordinary Shares shall entitle their holders on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares they hold in the share capital of the Company to receive a fraction of these excess distributable net profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

The Class A Preferred Dividend for each financial year shall be paid to the holders of the Class A Preferred Shares, on 30 <sup>th</sup> June and on 31 <sup>st</sup> December for such financial year (the Payment Dates). If the Company does not have sufficient distributable amounts to make payment of Class A Preferred Dividend, the payment of such Class A Preferred Dividend will be deferred until the next succeeding Payment Dates (when distributable amount becomes available) and shall be treated for the purposes of this article as if it were preferred dividend due on Class A Preferred Shares on such next succeeding Payment Dates. For the avoidance of doubt, no interest will accrue on any deferred Class A Preferred Dividend."

### Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.



## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juin,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'Endowment Strategy and Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 161.828, constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2083, p.99948, du 7 Septembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1010, p. 48468, le 27 avril 2013 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme, en qualité de secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire), et l'Assemblée élit Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés, ci-après, par le Bureau de l'Assemblée). Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire de déclarer que:

- I. les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont indiqués dans la liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et par le Bureau de l'Assemblée, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur», resteront annexées au présent acte.
- II. il ressort de la liste de présence, que toutes les actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, ainsi l'Assemblée peut valablement se prononcer sur toutes les matières de l'agenda, lequel a été préalablement communiqué aux actionnaires présents et représentés, chacun d'eux reconnaissant expressément en avoir pris connaissance.
  - III. l'agenda de l'Assemblée est le suivant:
  - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
  - 2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société et complète refonte des statuts de la Société; et
  - 3. Divers.

Après que les points précités aient été approuvés par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

### Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il est décidé de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés estiment être dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'agenda.

### Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9. des statuts de la Sociétés, qui aura désormais la teneur suivante:

#### « Art. 9. Dividende Prioritaire.

- 9.1 En cas de distribution des dividendes, et sous réserve que la loi luxembourgeoise, y compris la Loi, le permette, les actionnaires auront le droit de recevoir, en plus des profits de la Société librement distribuables en dividendes et conformément à l'ordre de priorité suivant:
- (i) Premièrement, les Actions Préférentielles de Classe A permettront à leurs détenteurs de recevoir un dividende annuel total, cumulé et prioritaire (le Dividende Prioritaire de Classe A) égal à un taux annuel d'au moins dix virgule cinquante-et-un pourcent (10,51%) de la somme totale de (i) la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe A (ii) des Primes d'Emission de Classe A non versées afférentes aux Actions Préférentielles de Classe A et inscrites dans le Compte de Prime d'Émission de Classe A (ensemble le Montant de l'Investissement de Classe A). Le taux annuel de dix virgule cinquante-et-un pourcent (10,51%) s'ajoutera quotidiennement le Montant de l'Investissement de Classe A sur la base des jours échus et d'une année de 360 jours.
- (ii) Deuxièmement, si les excédents du bénéfice net distribuable de la Société sont disponibles, les Actions Ordinaires permettront à leurs détenteurs de recevoir, proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, une fraction de cet excédent de bénéfice net distribuable de la Société en proportion directe du nombre des Actions Ordinaires en présence.

Le Dividende Prioritaire de Classe A de chaque exercice comptable sera versé aux détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A, le 30 juin et le 31 décembre de chaque exercice comptable (les Dates de Paiement). Si la Société n'a pas de sommes distribuables suffisantes afin de réaliser le versement du Dividende Prioritaire de Classe A, le versement du Dividende Prioritaire de Classe A sera reporté jusqu'aux prochaines Dates de Paiement (lorsque les sommes distribuables deviennent disponibles) et sera traité, pour le besoin de cet article, comme s'il était un dividende prioritaire



relevant des Actions Préférentielles de Classe A sur les Dates de Paiement à venir. Afin d'écarter toute confusion, aucun intérêt ne courra sur le Dividende Prioritaire de Classe A reporté.»

### Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2014. Relation: LAC/2014/28063. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109323/147.

(140130699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

#### Golden Edge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 188.892.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of July,

Before Us Maître BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Opportunity Two, Société à responsabilité limitée, a company governed by Luxembourg laws, with registered office at, 111-115, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, registered under RCS number B 138.966 with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés, here represented by Peggy Simon, private employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on July 16, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

## Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants,



whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "Golden Edge Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Bascharage.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (€12,500;-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1;-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.



Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as



otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.



The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

#### Subscription - Payment

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by Opportunity Two, Société à responsabilité limitée, prenamed.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (€12,500;-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

## Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Determine the number of managers at 2 (two).
- 2. Appoint the following person as Company's manager:
- Nuno Rocha dos Santos de Almeida e Vasconcellos, born in Lisbon (Portugal), on November 21 st , 1964, having his professional address at Rua Victor Cordon, 19, Lisboa, Portugal; and
- Luis Alexandre Salgado Vieira da Silva, born in Oeiras (Portugal), on April 3 <sup>rd</sup>, 1968, having his professional address at Rua Victor Cordon, 19, Lisboa, Portugal.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company 111-115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.



#### A COMPARU:

Opportunity Two, Société à responsabilité limitée, une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 111-115, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS B 138.966 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg représentée par Peggy Simon, employée privée, résidant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1** er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Golden Edge Luxembourg S.à r.l.».
- Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12,500.- EUR) représenté par douze mille cinq cent (12,500.-) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1,00.- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.



- Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

- **Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.
- Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.



Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

## Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.



Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
  - Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
  - Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.



#### Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cent (12,500.-) parts sociales ont été souscrites par Opportunity Two, Société à responsabilité limitée, préqualifée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (12,500.-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

### Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- 1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
- Nuno Rocha dos Santos de Almeida e Vasconcellos, né à Lisbonne (Portugal), le 21 novembre 1964, ayant son adresse professionnelle à Rua Victor Cordon, 19, Lisbonne, Portugal; et
- Luis Alexandre Salgado Vieira da Silva, né à Oeiras (Portugal), le 3 avril 1968, ayant son adresse professionnelle à Rua Victor Cordon, 19, Lisbonne, Portugal.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 111-115, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109434/498.

(140131981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

# La Tala Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.550.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juillet 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 4, Montée des Tilleuls, L-2621 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 21 juillet 2014.

Il est décidé de nommer M. Steeve Simonetti, né le 30 janvier 1980 à Thionville, France, résidant au 1, impasse des Hortensias, F-57330 Hettange-Grande, France, gérant unique de la Société en remplacement de M. Yannick Kantor avec effet au 30 juin 2014 pour une durée indéterminée.

Le 24 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014109608/16.

(140131069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck